

*Questions orales*

Les francophones de tout le Canada, y compris ceux du Québec, sont insultés. Comme le disait Murray Maltais du journal *Le Droit*, à propos de la députée en question: «Elle dit ce qu'elle pense, mais elle ne pense pas toujours à ce qu'elle dit.»

\* \* \*

[Traduction]

**GASTON TREMBLAY**

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Monsieur le Président, le 16 octobre, j'ai assisté à l'enterrement d'un grand Canadien, mon ami Gaston Tremblay, que j'ai toujours appelé Gus, originaire du Québec.

Gus avait pris sa retraite dans ma circonscription, en 1984, après une carrière distinguée dans la GRC. Gus était doué pour les chiffres et utilisait ce talent lorsqu'il était vérificateur de la GRC. Par la suite, il a continué comme trésorier bénévole pour de nombreux organismes communautaires, y compris la Légion royale canadienne et le Parti réformiste. C'était mon agent officiel pendant la dernière campagne électorale. Il avait aussi atteint un rang élevé dans les Chevaliers de Colomb et était ancien président de l'Association des anciens de la GRC et des installations de soins intermédiaires de Gateby.

● (1415)

Son affinité pour les chiffres lui avait donné une compréhension particulière de notre dette nationale et, en tant que trésorier de n'importe quel groupe, il prenait un soin jaloux de chaque dollar. Gus était un homme aux convictions profondes. Il aimait beaucoup son pays et rejetait l'idée des Canadiens à rallonge.

Je présente mes condoléances à sa famille et je compatis à leur deuil. Gus Tremblay, mon ami, tu nous manqueras beaucoup.

**QUESTIONS ORALES**

[Français]

**LA CAMPAGNE RÉFÉRENDIAIRE**

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, à la suite de l'appel pressant que lui faisait le président du comité du non, M. Daniel Johnson, à l'effet de faire connaître sa position sur la question de la société distincte, du droit de veto et de l'élimination des chevauchements, le premier ministre du Canada, après avoir humilié, de New York, son allié, Daniel Johnson, en lui opposant une fin de non-recevoir, s'est contenté d'émettre, conjointement avec M. Johnson, un communiqué traitant uniquement de la société distincte, et je cite un passage de ce communiqué:

Nous rappelons que nous avons tous les deux appuyé l'inclusion de ce principe dans la Constitution canadienne à chaque fois que le Québec l'a demandé.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Comment le ministre peut-il nous expliquer que le

premier ministre peut prétendre avoir toujours appuyé le principe de la société distincte, chaque fois que le Québec l'a demandé, alors qu'il s'est battu avec tellement d'acharnement contre l'Accord du lac Meech qui contenait une définition significative de la société distincte?

**Le Président:** Mes chers collègues, je vous demanderais de faire et les questions et les réponses un peu plus courtes, s'il vous plaît.

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il est suffisant de lire le dernier paragraphe du communiqué pour savoir exactement la situation, sans les fioritures qui sont apportées par le député de Roberval. Je lis le dernier paragraphe du communiqué qui a été émis conjointement par le président du comité du non et par le premier ministre du Canada:

Nous affirmons sans équivoque que le Québec est une société distincte. Nous rappelons que nous avons tous les deux appuyé l'inclusion de ce principe dans la Constitution canadienne à chaque fois que le Québec l'a demandé. Nous n'avons pas changé d'avis à ce sujet et nous maintenons toujours notre appui à la reconnaissance de cette réalité fondamentale du Canada. Nous l'avons appuyé dans le passé, nous l'appuyons aujourd'hui et nous l'appuierons dans l'avenir, en toute circonstance.

Il est clair que c'est une position sans équivoque; c'est une position qui indique exactement ce que le comité du non et le premier ministre du Canada croient.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales voudrait admettre que lorsque le premier ministre du Canada dit qu'il a appuyé dans le passé, appuie aujourd'hui et appuiera dans l'avenir en toute circonstance le caractère distinct de la société québécoise, il réfère chaque fois au concept de société distincte qui était contenu dans l'Accord de Charlottetown, qui était vide de sens, subordonné à l'égalité des provinces, rejeté par les Québécois et qu'il a combattu en tout temps, tant qu'il a été capable de le faire, la notion de société distincte, comme contenue dans l'Accord du lac Meech?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, la réponse est non, et nous devons encore une fois insister sur le fait que la question que nous aurons le 30 octobre est une question sur la séparation du Québec du Canada.

C'est le Bloc québécois qui désire séparer le Québec du Canada. M. Parizeau, quand on lui a parlé de société distincte, sa remarque a été: «Je m'en sache de la société distincte, je n'en veux pas.» C'est ça qu'il a dit. Et lui, il est le chef du comité du oui, alors que nous avons toujours affirmé qu'il était possible d'être québécois et d'être canadien en même temps, et que l'intérêt des Québécois réside à demeurer à l'intérieur du Canada pour faire les changements qui sont nécessaires.